



Pas payer pour le temps travaillé

Par **tetelle99**, le **22/05/2015** à **13:11**

Bonjour, je viens vers vous pour être éclairé..

Je travail en tant que femme de chambre dans un hôtel depuis 8 ans, mon taux horaire es de 168h/mois ce qui correspond à 21 jours /mois, hors en calculant sur une année je suis à 22 jours par mois, hors mon salaire es toujours le même..

Un nouvel employé es la depuis 4 mois et n as pas trouver ça normal, la direction lui a donné une journée discrètement.. sans explication en essayant que cela ne se sache pas.. C est cela qui M as interpellé et qui M as pousser à vérifier tout ceci.. et je découvre donc que je travail toujours plus que ce mon contrat indiqué mais mon salaire lui es toujours le même..

Comment faire? A qui en parler? et comment prouver ceci ?

Merci d'avance pour vos réponses.